

**He22-01**

# RAPPORT D'INTERVENTION

**Hermance, rue du Nord 44**

Anne de Weck

---



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Département du territoire  
Office du patrimoine et des sites  
Service d'archéologie  
Route de Suisse 10  
1290 Versoix

---

Les rapports de fouilles du Service cantonal d'archéologie sont des documents protégés au sens de l'article 2 de la loi fédérale sur le droit d'auteur et les droits voisins, du 9 octobre 1992 (LDA – RS 231.1).

À ce titre, toute reproduction et/ou utilisation excédent celle(s) autorisée(s) par l'article 19 LDA est soumise à l'autorisation écrite du Service cantonal d'archéologie.

---

## Table des matières

<b>Fiche technique</b> .....	<b>4</b>
<b>Résumé</b> .....	<b>5</b>
<b>Mots-clés</b> .....	<b>5</b>
<b>1. Cadre de l'intervention</b> .....	<b>6</b>
1.1 Contexte géographique.....	6
1.2 Contexte archéologique .....	6
1.1 Contexte historique.....	7
<b>2. Méthode de l'intervention</b> .....	<b>8</b>
<b>3. Présentation des résultats</b> .....	<b>8</b>
3.1 Stratigraphies.....	8
3.2 Tronçon 1.....	9
3.3 Tronçon 2.....	12
3.4 Tronçon 3.....	13
3.5 Tronçon 4.....	13
3.6 Mobilier et éléments de datation .....	14
<b>4. Synthèse/Conclusion</b> .....	<b>14</b>
<b>Bibliographie et sources historiques</b> .....	<b>15</b>
<b>Annexes</b> .....	<b>16</b>

## Fiche technique

N° carte archéologique et campagne : He22-01

Commune: Hermance

Date de l'intervention: 08.10.2020-30.11.2020

Localisation/adresse : Salle communale, rue du Nord 44

Coordonnées (MN95): 2 507 774/1 128 710

Altitude: 373.54

Carte nationale: CN 1281

---

Propriétaire: Etat de Genève, domaine public communal

Commanditaire de l'intervention: M. Roland-Daniel Schneebeli, adjoint au Maire

Mandataire : M. Yves Vieuxloup, MSV Architectes urbanistes SARL

Nature de l'aménagement: aménagements extérieurs

Intervenants SA: Anne de Weck, Marion Berti

Intervenants externes: Manuel Dominguez (Cuénod/SA)

---

Type d'opération: fouille d'urgence

---

## Résumé

Dans le cadre de la rénovation de la salle communale située au nord-ouest du Bourg-d'en-Bas, les espaces extérieurs ont été entièrement réaménagés. Lors de la creuse d'une tranchée pour la construction d'un mur en béton à l'ouest, parallèle au lac, un mur plus ancien a été découvert. Il avait déjà été repéré du côté nord en 1969 par Charles Bonnet lors du chantier de construction de la salle communale. Il l'avait interprété comme une digue protégeant le port d'Hermance. Le mur longeait le lac du côté septentrional du bourg et se retournait sur le front lacustre, continuant vers le sud, côté Genève. La présente intervention a permis de documenter quatre segments de ce mur, dont son angle nord-ouest. Comme il figure sur la mappe d'Annecy datée de 1740, il a dû être construit durant la première moitié du 18<sup>e</sup> s.

## Mots clés

(Mur de quai, digue, port)

# 1. Cadre de l'intervention

## 1.1 Contexte géographique et géologique

Le bourg médiéval d'Hermance, fondé au 13<sup>e</sup> s., se situe sur la rive gauche du lac Léman, à l'extrémité septentrionale du canton de Genève. Il se trouve à proximité du cours d'eau du même nom, frontière naturelle entre la Suisse et la France. Il se compose d'une partie haute, le Bourg-d'en-Haut, dominé par le donjon du château et la partie basse, le Bourg-d'en-Bas, construit autour de trois rues parallèles principales qui mènent au lac. Son cadre géologique s'inscrit dans celui du bassin de l'Hermance, constitué de différentes formations géologiques : de molasse, d'un dépôt alluvionnaire ancien, composé de sable et de graviers, de moraine würmienne, avec un dépôt de nature argilo-limoneuse, et d'un dépôt alluvionnaire récent. Des traces d'occupation des époques protohistoriques et romaines sont attestées dans les environs d'Hermance<sup>1</sup>. Un niveau gallo-romain, repéré dans le sous-sol de l'église du 13<sup>e</sup> siècle, constitué d'un empierrement, de fosses et de zones charbonneuses, attesterait l'existence d'un habitat avant l'époque médiévale<sup>2</sup>.

## 1.2 Contexte archéologique

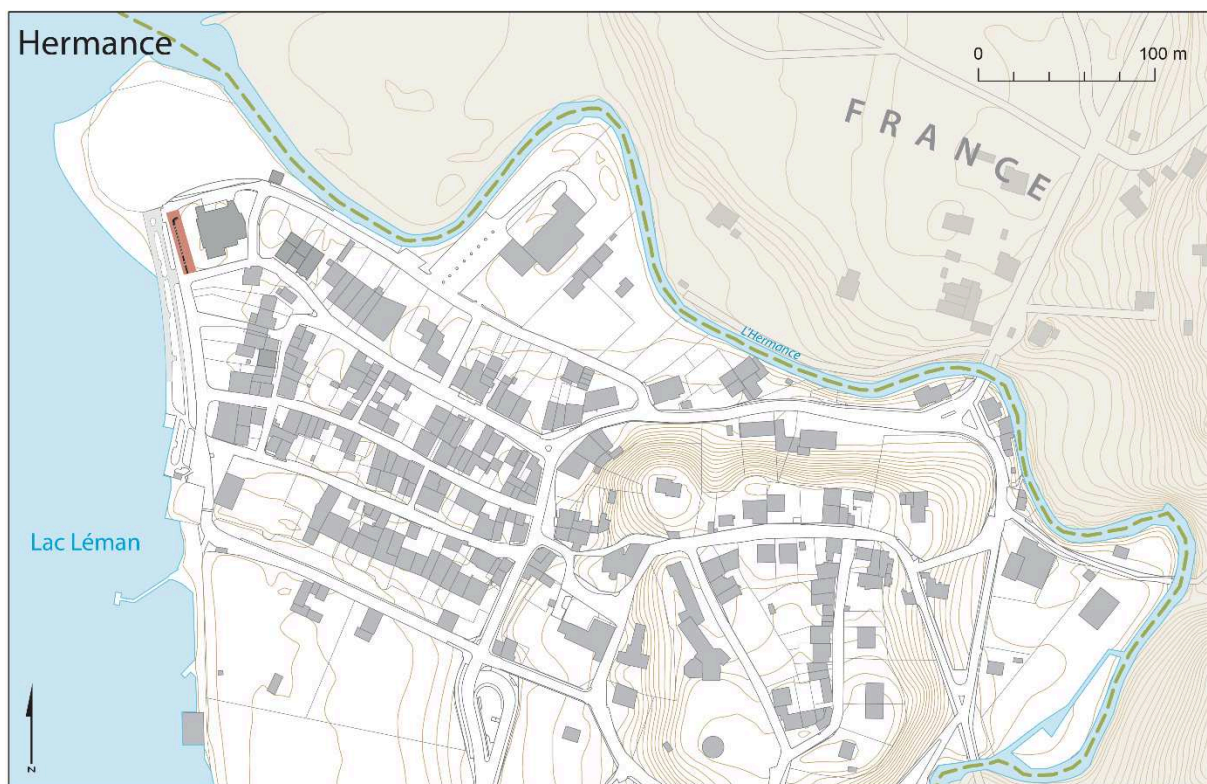


Fig. 1 Plan général figurant le tracé de l'ancien mur longeant le bord du lac.

L'intervention s'est déroulée dans le cadre du réaménagement des extérieurs de la salle communale suite à sa rénovation et à son agrandissement. La maison se situe au bord du lac, à l'extrémité nord-ouest du Bourg-d'en-Bas, au débouché de la rue du Nord, l'une des trois rues principales. Un nouveau mur en béton au sud, côté lac, devait être construit pour

<sup>1</sup> Fatio 1954, pp. 23-27.

<sup>2</sup> Bonnet 1973, pp-34-35 ; ce niveau d'occupation n'a pas été fouillé.

délimiter la propriété. Son tracé reprend celui du précédent mur de clôture. Lors de la creuse de sa tranchée de fondation, un mur antérieur a refait surface (fig.1). Une fois documenté, il a été décidé de le détruire jusqu'à sa semelle de fondation pour y installer le nouveau mur, qui repose en partie sur son arasement.

### 1.3 Contexte historique

Charles Bonnet avait déjà repéré ce mur lors de fouilles menées en amont de la construction de la salle communale en 1969<sup>3</sup>. A cette occasion, il avait fait la découverte d'une tour carrée, qui défendait le front nord et peut-être le port. C'est dans le prolongement des fortifications septentrionales reliées à cette tour, mais plus au nord, que plusieurs segments du mur sont apparus, bordant le cours de l'Hermance et le lac<sup>4</sup>. La structure est alors interprétée comme une digue de protection du port servant à canaliser les eaux de l'Hermance. Selon Charles Bonnet, le port se situait au bout de la rue du Nord car elle s'élargit en s'approchant du lac sur la Mapped'Annecy de 1740<sup>5</sup>. Il pense que le port devait être fortifié et que la tour carrée nord faisait partie de ce système défensif. La découverte de gravier alluvionnaire et de grands galets entre la tour carrée et la digue pourrait attester, à cet endroit, la présence d'un bassin portuaire<sup>6</sup>. Du côté sud, les murs d'une tour carrée de plus de 10 m de côté ont été mises au jour sous les fondations de la maison Naef, à l'angle sud-ouest du bourg<sup>7</sup>. Il s'agirait d'une maison forte qui défendait cet angle du bourg, côté Genève, particulièrement exposé. Le mur d'enceinte méridional s'y alignerait ainsi que le mur de défense occidental, dont une petite partie est visible sous l'agrandissement de la maison Naef. Il est repérable un peu plus au nord dans les caves du café du Léman. Le service cantonal d'archéologie a pu récemment compléter ces observations lors de travaux de transformation et de rénovation de la maison Bossart au 10 quai d'Hermance<sup>8</sup>. La maçonnerie du mur mitoyen de la maison, percé d'archères et d'une épaisseur importante, est comparable à celles des portions nord et sud du mur d'enceinte du Bourg-d'en-Bas. En outre il s'aligne avec la façade de la maison du 15B ruelle des Galeries ainsi qu'avec l'angle sud-est de la tour carrée nord<sup>9</sup>. Il reste encore beaucoup d'inconnu sur le tracé de cette fortification du front lacustre. Il est certain que la configuration de ce mur d'enceinte doit s'adapter à la présence du port avec une ouverture sur le lac. Charles Bonnet parle d'une large ouverture qui interrompt la courtine près de la tour d'angle nord<sup>10</sup>.

Le port d'Hermance, cité dès 1327, était important au cours du Moyen-âge, utilisé aussi bien par les bateaux de guerre que par les bateaux marchands. Il existait également des estacades protégeant le port<sup>11</sup>. J. Bujard pense que le port se situait plutôt au débouché de la rue du Midi, d'après le tracé du rivage avant la création des quais. Sa présence expliquerait le renforcement des fortifications dans cette zone. Il envisage un bassin

---

<sup>3</sup> Bonnet 1973, pp. 18-23 ; Bonnet 1971, pp. 167-168.

<sup>4</sup> Louis Blondel l'avait précédemment identifié sur la Mapped'Annecy datée de 1740 et l'avait interprétée, à l'époque, comme un élément de fortification (Blondel 1946-1947, pp. 4-8 ; Blondel 1956, pp. 304-312).

<sup>5</sup> Sauter 1970, p. 26 ; Bonnet 1971, p. 167.

<sup>6</sup> Bonnet 1973, p. 18 ; Bonnet 1971, p. 168.

<sup>7</sup> Bonnet 1973, p. 17.

<sup>8</sup> Ruffieux/Berti 2017, pp. 50-60.

<sup>9</sup> *Ibidem*, pp. 52-54.

<sup>10</sup> Bonnet, *op. cit.*, p. 17.

<sup>11</sup> *Ibidem*, p. 17.

portuaire situé à l'intérieur de la ville, protégé par une enceinte avancée, comme à Lutry par exemple<sup>12</sup>. Selon lui, il n'y aurait pas d'espace libre pour un port à l'autre angle de la ville<sup>13</sup>.

## 2. Méthode de l'intervention

Un premier segment, d'une longueur d'environ 4,60 m est apparu sur 0,30 m de profondeur au cours du chantier de construction. Lors de notre intervention, une creuse à la pelle mécanique a été effectuée de part et d'autre de la maçonnerie pour la dégager jusqu'à ses fondations et pour obtenir deux coupes stratigraphiques, l'une à l'intérieur et l'autre à l'extérieur de la structure. L'intervention s'est déroulée en plusieurs fois, au fil du dégagement du mur, détruit au fur et à mesure pour la construction du nouvel aménagement. Il a été possible d'en documenter quatre tronçons (voir fig. 4). Un relevé a pu être fait uniquement pour la partie nord. Les trois autres n'étaient que partiellement visibles.

## 3. Présentation des résultats

### 3.1 Stratigraphies

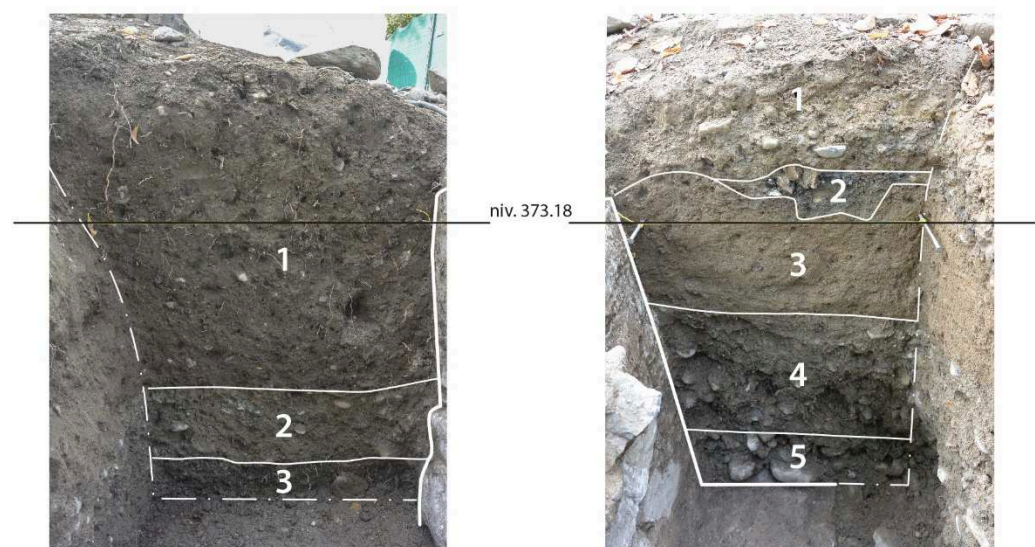


Fig. 2 Stratigraphie est.

Fig. 3 Stratigraphie ouest.

A l'est, côté bourg (fig. 2) :

1. Remblai homogène brunâtre contenant de rares galets et graviers ainsi que des fragments de tuiles = comblement du mur. Cette couche contenait de la céramique datant de la fin du 17<sup>e</sup> s. jusqu'au 19<sup>e</sup> siècle, dont de la porcelaine blanche ;

<sup>12</sup> Bujard 1997, p. 15 ; Chaudet 2011, p. 216.

<sup>13</sup> *Ibidem*, note 40, p. 15.



2. Remblai sablo-limoneux contenant de rares galets, graviers et charbons ;
  3. Remblai plus organique.
- 2 et 3 = comblement des fondations du mur

A l'ouest, côté lac (fig. 3)

1. Remblai sablonneux avec galets et cailloux ;
2. Niveau de goudron (route démolie) ;
3. Limon brun-beige ;
4. Couche sablo-limoneuse avec graviers et galets ;
5. Couche sablonneuse avec une grande densité de galets et de graviers, avec de rares tessons de céramique roulés.

### 3.2 Tronçon 1

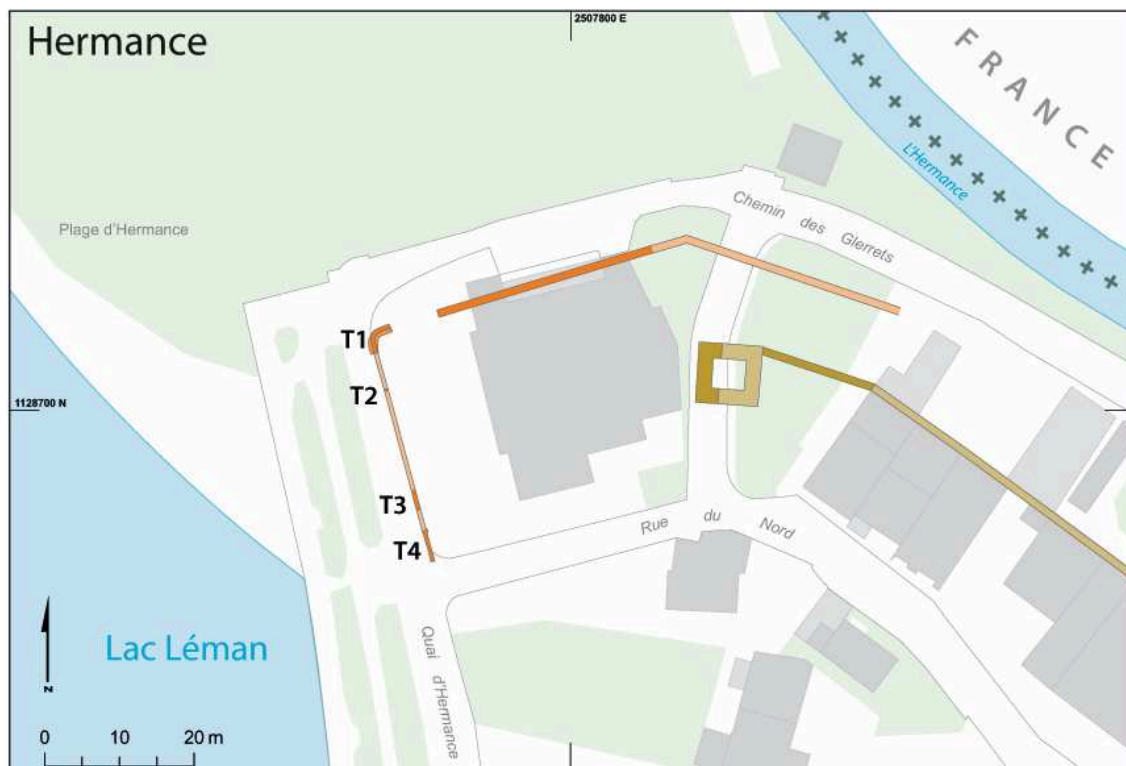


Fig. 4 Plan de situation des quatre tronçons et au nord, le mur découvert en 1969.

La première partie du mur à avoir été découverte est son angle nord-ouest de forme arrondie, d'une largeur de 0,52 à 0.60 m au niveau de son élévation et de 1,10 m au maximum, à celui de ses fondations intérieures (fig. 4). La hauteur maximale de son arase est de 1,34 m. La structure longeait le lac du côté nord, d'est en ouest, et se retournait, sur le front lacustre, en direction du sud. Deux parties distinctes ont pu être mises en évidence. En effet, à 1m après l'angle environ, une césure est perceptible dans la maçonnerie (fig. 5).



*Fig. 5 Angle du mur situé au nord-ouest et la partie sud, rectiligne, qui s'y appuie (côté bourg).*



*Fig. 6 Enduit couvrant la face extérieure (côté lac).*

L'angle arrondi, du côté intérieur, conserve huit assises. Les quatre assises inférieures sont disposées en degrés probablement pour renforcer l'angle de la structure soumise à une plus forte pression de l'eau à cet endroit (fig. 5). A l'extérieur, le parement est droit, recouvert d'un enduit (fig. 6). L'appareil est constitué de blocs quadrangulaires et de boulets de rivière liés avec un mortier à la chaux blanc, très dur, contenant des graviers et, parfois, un peu de tuileau. Un fragment de terre cuite rectangulaire, de brique, de tuile ou de sol, a été intégré dans la maçonnerie.

La partie rectiligne marquée par la césure s'y appuie et repose sur une fondation débordante d'une orientation différente (fig. 7). Elle pourrait ainsi avoir été construite plus tardivement dans le cadre d'une réfection du mur.

Il est toutefois possible que les deux parties soient contemporaines. En effet, le mortier et les matériaux utilisés, de même que leur mode de construction, sont très semblables. Peut-être s'agit-il d'une étape de travail distincte qui aurait provoqué cette coupure ; dans ce cas, la

fondation saillante, légèrement désaxée par rapport au tracé du mur, servirait à renforcer la construction.



*Figure 7 Fondation débordante et légèrement désaxée par rapport à l'orientation du mur (côté bourg).*

A partir de l'angle, côté extérieur, le mur repose sur une semelle de fondation saillante et plate, constituée d'en tout cas deux assise de blocs recouvertes d'un enduit de couleur beige foncé (fig. 8), lui donnant un aspect lisse. Le même mortier a été appliqué dans la partie inférieure du mur. Un petit dénivelé apparaît à l'endroit de la césure.

Cet élément ne semble pas apparaître au niveau des fondations du mur du côté septentrional du bourg. Son niveau fin n'a pas pu être atteint en raison de l'eau qui remontait pendant la creuse.



*Figure 8 Face extérieure du tronçon 1 reposant sur une semelle de fondation (côté lac).*

### 3.3 Tronçon 2

Quelques mètres plus au sud, une autre partie du mur a pu être vue, d'une largeur d'environ 0,65 m (fig. 9). La hauteur conservée de l'arase est d'environ 1m. Au moment de l'intervention, seul son profil visible en coupe a pu être documenté. De chaque côté du mur, la couche d'enduit, d'une épaisseur de 1 cm, était encore en place. Il semble construit avec le même type de blocs que le tronçon 1. Le mortier contient également des graviers mais il est plus gris. Le mur n'a pas pu être dégagé jusqu'à sa semelle de fondation, qui devait se trouver environ 0,15 m plus bas.



*Fig. 9 Profil du tronçon 2 avec de l'enduit conservé de chaque côté.*



*Figure 10 Le mur avec sa dalle de couverture et sa semelle de fondation (côté lac).*

### 3.4 Tronçon 3

Le tronçon 3 se situait proche de l'angle sud-ouest de la maison communale, sur une longueur de 2,60 m, sa largeur n'étant pas connue. Il s'agissait cette fois de son parement extérieur, côté lac, dégagé jusqu'à sa fondation (fig. 10). Sa hauteur totale, de 1,16 m, était cette fois-ci conservée. Elle est inférieure à celle de l'arase de l'angle nord, qui est de 1,28 m. Il devait certainement être plus haut à l'origine. Le haut du mur est recouvert d'une dalle de couverture, plate, légèrement saillante, qui a pu être ajoutée plus tardivement. Il a peut-être été réaménagé pour être utilisé à une autre fonction. Sa semelle débordante est d'une largeur similaire à celle du tronçon 1, de 0,38 m et un crépi beige recouvre également sa partie inférieure, sur une hauteur de 0,30 m.

### 3.5 Tronçon 4

Le dernier tronçon se situait en limite sud de propriété (fig. 11). Il a été perturbé par l'installation d'un tuyau et son extrémité sud a été détruite par l'aménagement d'un collecteur d'eaux usées. Le mur mesure 0,60 m de largeur. Une partie de sa semelle de fondation extérieure a pu être vue. Il est conservé sur une hauteur maximale de 0,87 m. Son arasement se trouve à 0,12 m sous le sol actuel. Il était conservé sur une longueur d'environ 3,50 m. Il est construit avec le même type de blocs taillés, de forme plus ou moins rectangulaires, que les autres tronçons (fig. 12). Le mortier gris utilisé dans sa maçonnerie est le même que pour celle du tronçon 2.



*Figure 11 Tronçon 4 situé à l'extrémité sud de la propriété.*



*Fig. 12 profil du tronçon 4, extrémité nord.*

### 3.6 Mobilier et éléments de datation

Dans le remblai utilisé pour combler le mur, un peu de céramique a pu être prélevée. Il s'agit de céramique vernissée, de porcelaine et de faïence. Les tessons les plus anciens remontent aux 17<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> s. Les tessons d'un pot à conserve de Colovrex, datant du 19<sup>e</sup> s., ont pu être notamment identifiés. La céramique la plus tardive date de la fin du 19<sup>e</sup> s.-début 20<sup>e</sup> siècle, période à laquelle le mur a été remblayé. Dans les sédiments lacustres quelques tessons ont été prélevés. Ils ont été roulés par les eaux du lac et, de ce fait, leur engobe a disparu, ce qui ne permet pas d'aller plus loin dans leur détermination<sup>14</sup>.

## 4. Synthèse/Conclusion

L'angle nord-ouest, en tout cas, semble bien correspondre au mur que Charles Bonnet avait repéré en 1969 et s'y aligne parfaitement. Sa largeur et son mode de construction sont les mêmes et il est également recouvert d'un enduit donnant à son parement un aspect lisse, à l'intérieur comme à l'extérieur<sup>15</sup>. La structure était bien en contact direct avec l'eau, comme l'attestent les sédiments lacustres identifiés dans la stratigraphie ouest effectuée à l'extérieur de la structure. Il pourrait bien s'agir d'une digue, comme le proposait Charles Bonnet au moment de sa découverte. A partir de la césure repérée dans la maçonnerie, le mur pourrait être plus récent. En effet, le mortier est différent et le mur est plus bas, d'après la hauteur entièrement conservée du tronçon 3. Cette partie ressemblerait davantage à un mur de quai. Aucun retour de la structure n'a été constaté en limite de propriété, si bien qu'elle doit continuer, probablement jusqu'à la limite sud-est du bourg. Le mur septentrional découvert en 1969 et l'angle nord-ouest, récemment mis au jour dans son prolongement, pourraient correspondre à l'aménagement qui figure sur la mappe d'Annecy de 1740<sup>16</sup>. Le reste du mur semble être postérieur.

<sup>14</sup> Ces observations ont été faites par Michelle Joguin Regelin (SCA) après la fouille.

<sup>15</sup> Bonnet 1973, p. 18.

<sup>16</sup> Bonnet 1971, p. 167 ; Bonnet, 1973., p. 16, fig. 2.

D'après le mobilier retrouvé dans son comblement, il a pu être remblayé à la fin du 19<sup>e</sup> s., voire au début du 20<sup>e</sup> s.

## **Bibliographie et sources historiques**

L. Blondel, Les fondations de Villeneuves ou bourgs neufs aux environs de Genève. Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève IX, 1946-1947, pp. 4-8.

L. Blondel, Châteaux de l'ancien diocèse de Genève. Mémoires et documents publiés par la société d'histoire et d'archéologie de Genève. Série in-4, VII, 1956, pp. 304-312.

C. Bonnet, L'église St-Georges et l'ancien bourg d'Hermance. Genava 21, 1973, pp. 5-97.

C. Bonnet, Les fortifications du Bourg-d'en-Bas et l'ancien port d'Hermance. Nos monuments d'Art et d'histoire, XXII, 4, 1971, pp. 163-169.

J. Bujard, Hermance, 1247-1997, une ville neuve médiévale. Société d'histoire et d'archéologie de Genève 25, 1997, pp. 1-81.

V. Chaudet, Les problématiques des aménagements portuaires dans l'arc lémanique. Habitat et mobilier archéologiques de la période entre 800 et 1350, actes du colloque de Frauenfeld, 28-29 octobre 2010, Bâle 2011, pp. 225-235.

G. Fatio, Hermance, commune genevoise, Genève, 1954.

P. Ruffieux, Nouvelles données sur le front lacustre de la ville neuve d'Hermance. Archéologie genevoise 2014-2015, 2017, pp. 50-60.

M.-R. Sauter, Chronique des découvertes archéologiques dans le canton de Genève en 1968 et 1969. Genava 18, 1970, pp. 5-34.

## ANNEXES

### Inventaire du mobilier

<b>Inventaire</b>	<b>Dernier numéro</b>	<b>Nombre de caisses/cartons</b>	<b>Dépôt</b>
Céramiques	9	1	Versoix

### Inventaire de la documentation graphique

	<b>Nombre</b>	<b>Support</b>	<b>Dépôt</b>
Dessins	2	calques	Versoix
Photos de chantier	275	numérique	Misefi